

Bagnolet, le jeudi 20 février 2025



SNUTER-FSU 22 rue Malmaison 93170 Bagnolet contact@snuter-fsu.fr M. Laurent Marcangeli Ministre de la transformation et de la fonction publiques 101, rue de grenelle 75007 Paris

Objet : préavis de grève national 8 mars 2025

Dans la Fonction Publique, les femmes gagnent en moyenne 400€ de moins que les hommes. Alors que les femmes représentent la majorité des effectifs de la Fonction Publique Territoriale, les cadres d'emplois les plus féminisés sont les moins bien valorisés avec des grilles indiciaires inférieures à celles des cadres d'emplois équivalents qui sont majoritairement occupés par les hommes. De plus l'expertise et la pénibilité de ces métiers ne sont souvent pas reconnues.

Ce sont également les femmes qui sont le plus souvent précaires et qui travaillent à temps partiel ou à temps non complet – situation qui va en s'aggravant depuis la loi du 6 août 2019 favorisant le recours à l'emploi contractuel. Pour ces collègues, la précarité et les bas salaires sont une double peine car elles augmentent le risque d'être la cible de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles.

C'est pourquoi à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la FSU Territoriale rappelle l'urgence de mesures générales visant à l'égalité professionnelle par le biais de la revalorisation des salaires dans la fonction publique et de mesures spécifiques pour réduire les inégalités entre les cadres d'emplois, au plan national et local.

Si une revalorisation significative du point d'indice est nécessaire, il faut aussi souligner que de trop nombreuses collectivités n'ont pas encore mis en œuvre le plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle, en particulier le volet destiné à réduire les inégalités salariales, pourtant obligatoire.

## La FSU Territoriale rappelle ses revendications en matière d'égalité professionnelle :

- La revalorisation immédiate de 10% du point d'indice,
- La revalorisation des cadres d'emplois majoritairement occupés par des femmes,
- Un plan de titularisation de toutes et tous les précaires,
- La mise en œuvre des plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec des objectifs chiffrés de réduction des inégalités.





Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le 8 mars 2024 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

.

Veuillez accepter, monsieur le ministre, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale

La co-secrétaire générale Béatrice FAUVINET Le co-secrétaire général Julien FONTE

